

## 24 pôles de quartier à Dijon

La localisation des commerces et services de proximité structure la ville de Dijon en 24 pôles de quartier. Huit d'entre eux offrent une gamme complète de commerces et de services. Ces pôles principaux se situent le plus souvent dans les quartiers les plus anciens et/ou les plus denses : le centre-ville est le premier d'entre eux. Seize pôles secondaires moins équipés complètent cette offre qui permet de répondre aux besoins courants des Dijonnais à proximité de leur domicile.

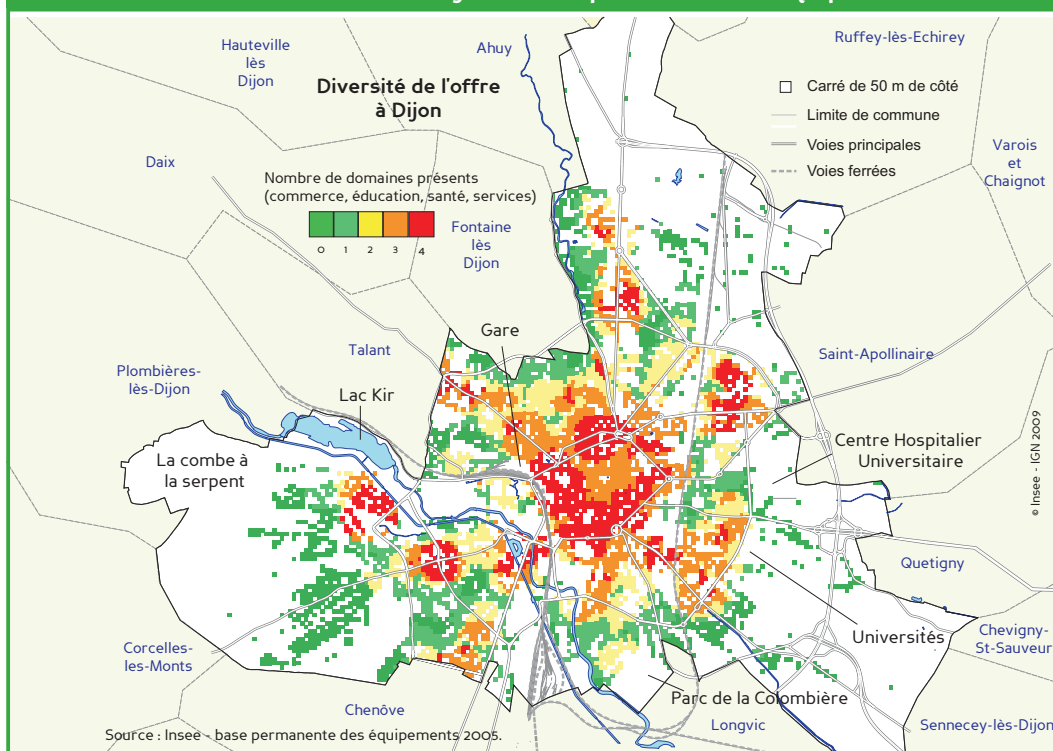
Plus de 1 640 commerces et services de proximité relevant des 30 équipements les plus courants sont implantés sur la ville de Dijon. La nature de ces équipements et leur nombre varient d'un quartier à l'autre. Le centre historique ou hypercentre est l'espace le mieux équipé de Dijon par la palette à la fois diversifiée et nombreuse de commer-

ces et services de proximité qu'il propose. Les quatre domaines - commerce, santé, éducation, services - sont présents. Cet espace est délimité par les cinq places principales de la ville : place Darcy, place de la République, place du 1<sup>er</sup> mai, place du 30 octobre et place Wilson et les boulevards de Brosses, de la Trémouille, Thiers, Carnot, la rue de Tivoli, la voie SNCF.



N°154 - Décembre 2009

### Le centre-ville de Dijon et son pourtour bien équipés



Les 30 équipements de proximité étudiés sont à destination de la population locale. Les **grands centres commerciaux** ne sont pas pris en compte. Ces équipements sont répartis en quatre domaines : **Commerce, Éducation, Santé, Services.**

L'indicateur de **diversité** tient compte de deux paramètres : la présence du domaine (deux types d'équipements pour les domaines « Commerce » et « Éducation », trois types pour les domaines « Santé » et « Services ») et la distance des équipements entre eux. Ces derniers doivent être localisés dans des carreaux distants de moins de 300 mètres les uns des autres.



Au pourtour du centre ancien, les quartiers « plus haussmanniens » de Wilson, Monchapet-Jouvence et au sud, 1<sup>er</sup> Mai-Eiffel offrent également une gamme diversifiée d'équipements. Viennent ensuite des quartiers plus périphériques et très densément peuplés comme Fontaine d'Ouche, Bourroches-Eiffel, Montmuzard-Université, Grésilles-Poincaré et Drapeau-Galliéni.

Certains équipements sont implantés le long d'axes importants, comme l'avenue Victor-Hugo en direction de Talant ou encore de la rue d'Auxonne, au sud-est de la commune.

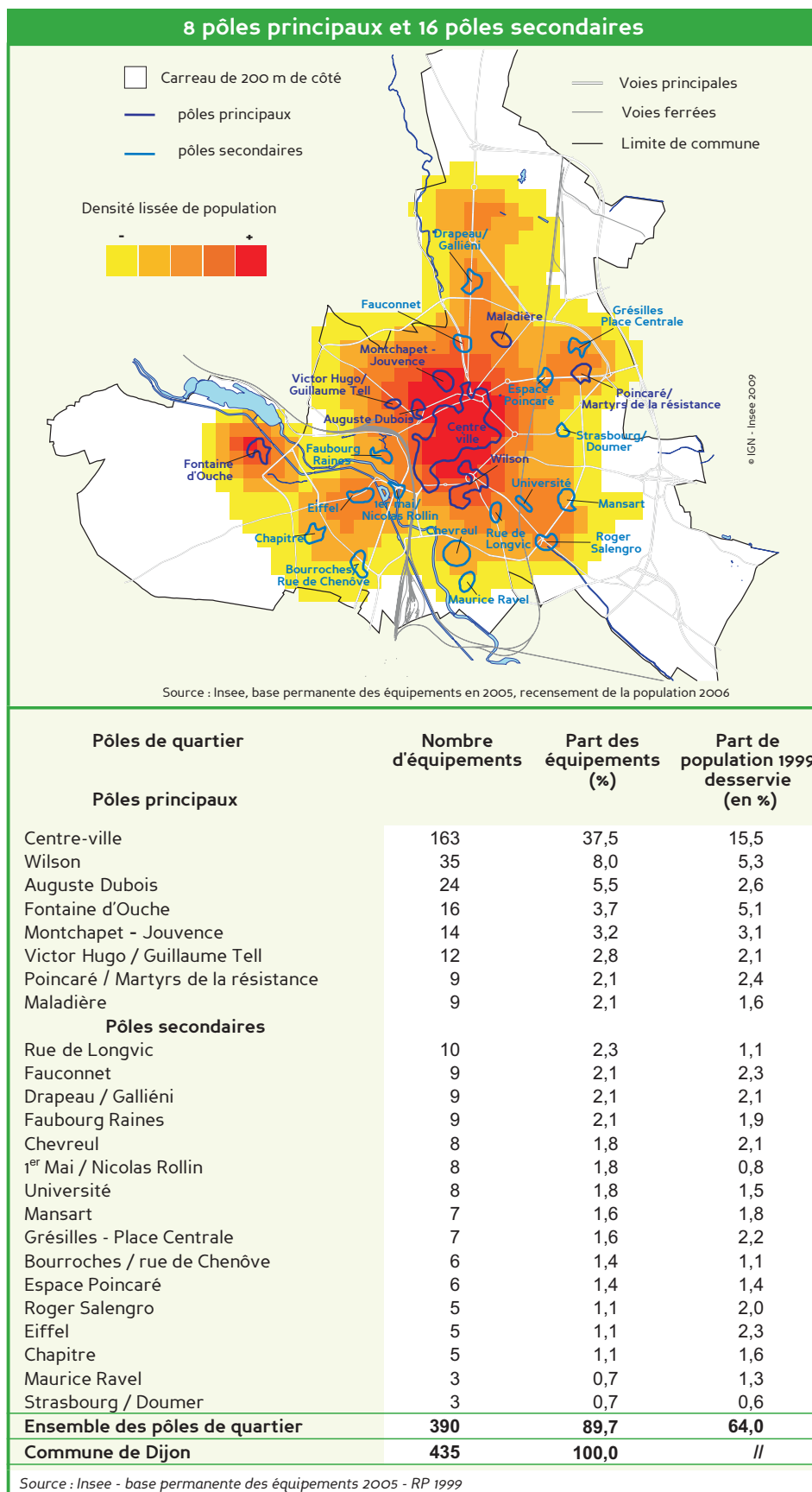
Les quartiers résidentiels situés aux limites de la commune disposent de moins d'équipements et ceux-ci sont peu diversifiés. C'est le cas au sud-ouest de la commune pour le secteur qui s'étend des Marcs d'Or, à la Combe à la Serpent jusqu'aux Bourroches, Valendons et qui correspond à une zone majoritairement pavillonnaire et peu dense.

### Un territoire bien structuré par des pôles de quartiers

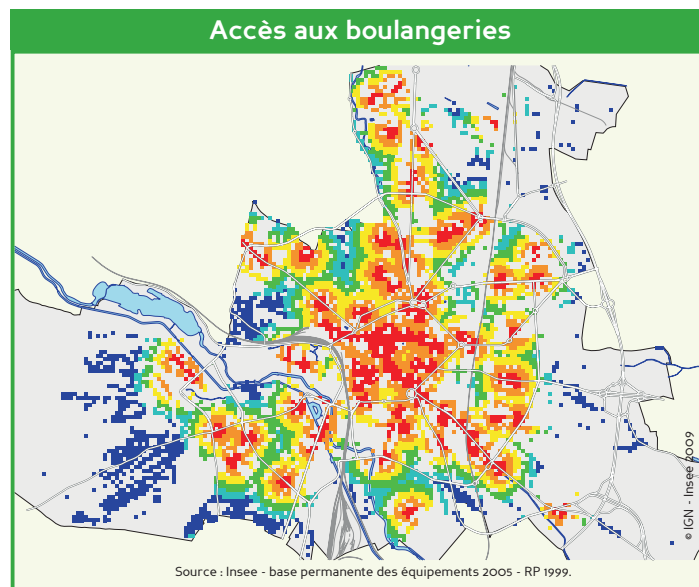
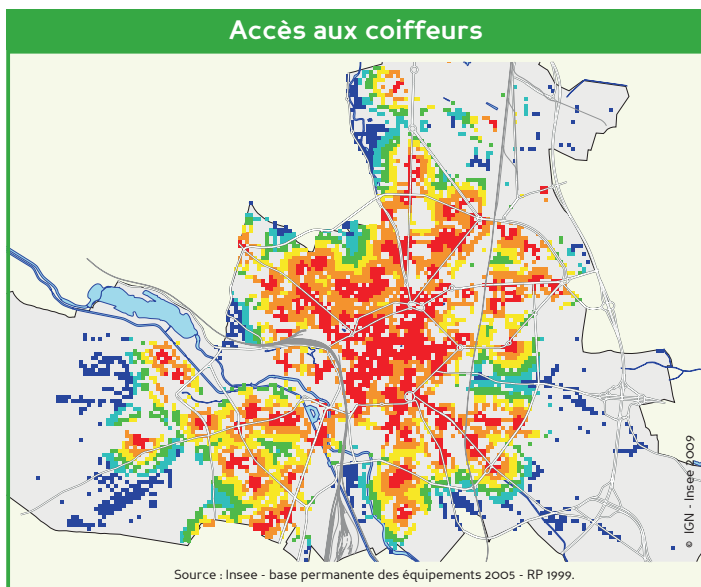
À Dijon, huit pôles principaux proposent à la fois la boulangerie, l'épicerie ou la supérette, la pharmacie et le coiffeur, ces services étant tous situés dans un rayon de 200 mètres. Le centre ancien (secteur historique situé à l'intérieur des boulevards) constitue le pôle majeur. Près de 16 % de la population dijonnaise bénéficie d'un accès facile à ces équipements. Quatre autres pôles se situent aux abords du centre-ville : Wilson au sud, dispose de 35 équipements ; Auguste Dubois au nord/nord-ouest, en offre 24, dont un nombre important de salons de coiffure. Dans la même direction, Montchapet-Jouvence et Victor Hugo/Guillaume Tell, regroupent chacun 14 et 12 équipements.

Plus éloignés du centre, les trois autres pôles principaux se situent dans les quartiers plus récents : Fontaine d'Ouche à l'ouest, Poincaré/Martyrs de la Résistance à l'est et Maladière au nord. Le pôle de Fontaine d'Ouche dispose de 16 équipements.

Les seize pôles intermédiaires ne proposent pas les quatre types de services. Pour sept d'entre eux, il manque l'épicerie ou la supérette et pour quatre d'entre eux, la pharmacie. Les pôles de Maurice Ravel et de Strasbourg Doumer ne disposent que de trois équipements.



**Pôle de quartier** : le pôle principal rassemble dans un rayon de 200 mètres, les quatre services suivants : boulangerie, pharmacie, supérette ou épicerie et coiffeur. Le pôle secondaire offre seulement trois catégories parmi les quatre.



L'accès à un équipement particulier dépend de sa fréquence et de sa localisation. En 2005, 223 salons de coiffure sont implantés à Dijon. Les coiffeurs, sont concentrés dans l'hypercentre et au nord/nord-ouest dans les secteurs de la Maladière, Jouvence, Montchapet, Auguste Dubois, Victor Hugo. Ce service est l'un des plus nombreux et 5 % seulement de la population se trouve à plus de 500 mètres de ce service.

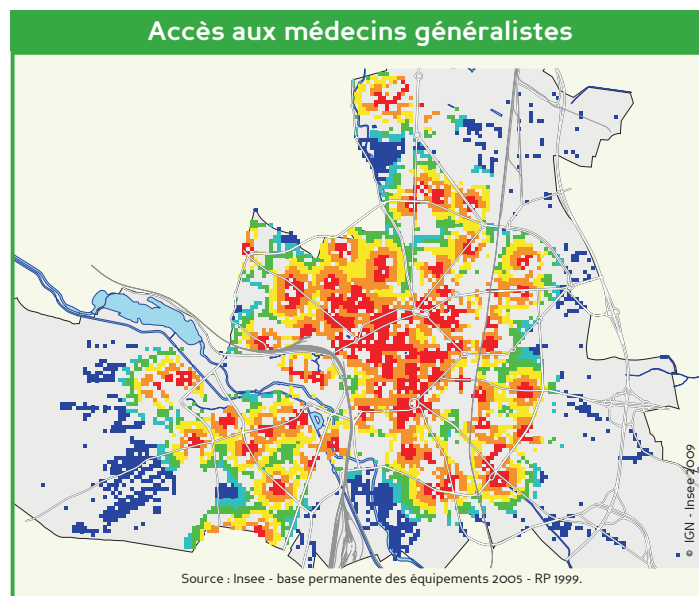
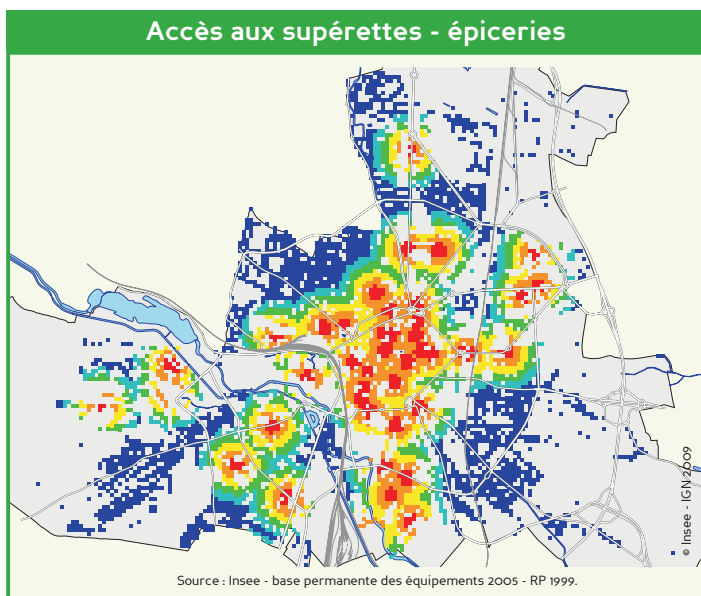
#### Une boulangerie à moins de 500 mètres

Les 103 boulangeries dijonnaises sont bien réparties sur le territoire habité de la commune. Les secteurs ne disposant

pas de cet équipement sont peu denses (Combe à la Serpent, Carrières Bacquin - Chèvre Morte notamment). Seulement 8 % de la population se situe à plus de 500 m d'une boulangerie.

Parmi les 49 épicerie ou supérettes, 20 sont implantées au centre-ville. Pour pouvoir accéder à cet équipement sur Dijon, 28 % de la population doit parcourir plus de 500 mètres. Ce commerce fait défaut dans les quartiers plutôt situés en seconde couronne (Mansart, Université...) ou en limite de commune (Hauts de Montchapet, Varennes/Charmette). Mais il est à noter la présence de supermarchés dans ces secteurs ou à proximité sur les communes voisines.

La densité des services médicaux de proximité tels que les cabinets libéraux de médecins généralistes, de dentistes et de kinésithérapeutes est forte au centre-ville et au nord-nord-ouest de ce dernier. La répartition des 180 cabinets libéraux de médecins généralistes couvre quasiment l'ensemble du territoire dijonnais et seulement 11 % des habitants se trouvent à plus de 500 mètres d'un généraliste. Au sud, les habitants du secteur Stéarinerie, au sud-ouest, ceux des Marcs d'Or et au nord, du quartier Varennes/Charmette sont les plus éloignés de ce service. L'implantation des 140 dentistes et des 155 kinésithérapeutes est très proche de celle des médecins généralistes.



<p style="text-align: center; font-size: x-small;"><b>Distance aux services (à vol d'oiseau)</b></p> <table border="0" style="width: 100%; font-size: x-small;"> <tr> <td style="width: 33%;"><span style="color: red;">■</span> moins de 100 m</td> <td style="width: 33%;"><span style="color: green;">■</span> de 300 m à moins de 400 m</td> <td style="width: 33%;"><span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 10px; height: 10px;"></span> non significatif (pas ou trop peu d'habitants)</td> </tr> <tr> <td><span style="color: orange;">■</span> de 100 m à moins de 200 m</td> <td><span style="color: yellow;">■</span> de 400 m à moins de 500 m</td> <td><span style="border-bottom: 1px solid black; width: 10px; display: inline-block;"></span> Limites de commune</td> </tr> <tr> <td><span style="color: blue;">■</span> de 200 m à moins de 300 m</td> <td><span style="color: darkblue;">■</span> 500 m et plus</td> <td><span style="border-bottom: 1px solid gray; width: 10px; display: inline-block;"></span> Voies principales</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td><span style="border-bottom: 1px solid black; width: 10px; display: inline-block;"></span> Voies ferrées</td> </tr> </table>	<span style="color: red;">■</span> moins de 100 m	<span style="color: green;">■</span> de 300 m à moins de 400 m	<span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 10px; height: 10px;"></span> non significatif (pas ou trop peu d'habitants)	<span style="color: orange;">■</span> de 100 m à moins de 200 m	<span style="color: yellow;">■</span> de 400 m à moins de 500 m	<span style="border-bottom: 1px solid black; width: 10px; display: inline-block;"></span> Limites de commune	<span style="color: blue;">■</span> de 200 m à moins de 300 m	<span style="color: darkblue;">■</span> 500 m et plus	<span style="border-bottom: 1px solid gray; width: 10px; display: inline-block;"></span> Voies principales			<span style="border-bottom: 1px solid black; width: 10px; display: inline-block;"></span> Voies ferrées	<p><b>Limites :</b> il s'agit d'accès théoriques et non de fréquentation réelle par les habitants. De plus, seul le territoire de la commune de Dijon est pris en compte.</p>
<span style="color: red;">■</span> moins de 100 m	<span style="color: green;">■</span> de 300 m à moins de 400 m	<span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 10px; height: 10px;"></span> non significatif (pas ou trop peu d'habitants)											
<span style="color: orange;">■</span> de 100 m à moins de 200 m	<span style="color: yellow;">■</span> de 400 m à moins de 500 m	<span style="border-bottom: 1px solid black; width: 10px; display: inline-block;"></span> Limites de commune											
<span style="color: blue;">■</span> de 200 m à moins de 300 m	<span style="color: darkblue;">■</span> 500 m et plus	<span style="border-bottom: 1px solid gray; width: 10px; display: inline-block;"></span> Voies principales											
		<span style="border-bottom: 1px solid black; width: 10px; display: inline-block;"></span> Voies ferrées											



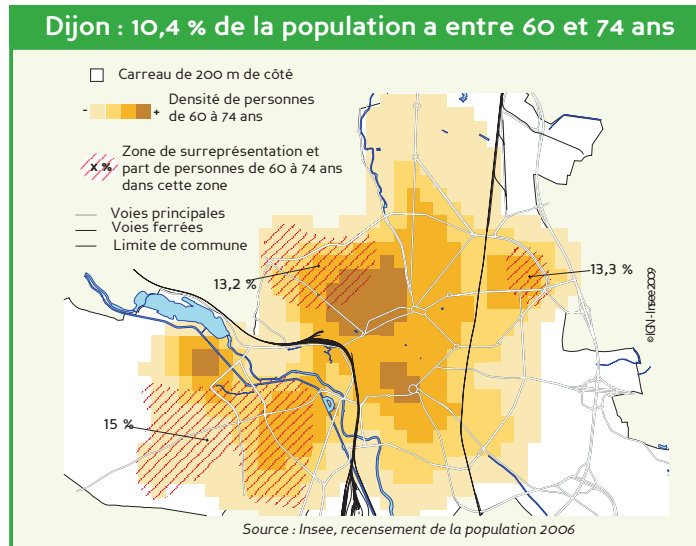
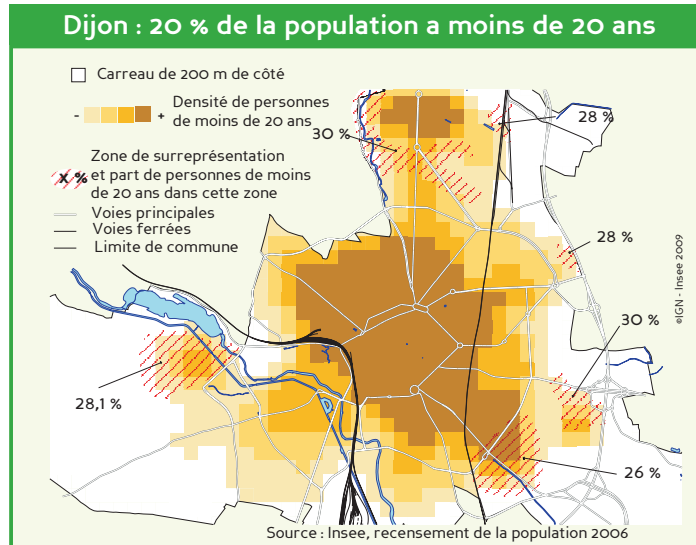
## Des quartiers plus âgés à l'ouest

Quel que soit l'âge, la population est plus dense dans les quartiers du centre-ville, de Montchapet-Jouvence, de Fontaine-d'Ouche et des Grésilles.

Les jeunes sont nombreux à résider au centre, dans le quartier universitaire et à la Toison d'Or. En 2006, 20 % des Dijonnais ont moins de 20 ans. Les quartiers où les jeunes représentent plus du quart de la population sont situés en périphérie : au nord, dans les secteurs Varennes, Renan, Joffre ; Grésilles à l'est ; Mirande, Facultés et bas de la rue d'Auxonne au sud-est et Fontaine d'Ouche à l'ouest.

Les personnes âgées de 60 ans à 74 ans résident principalement au nord/nord-ouest du centre ainsi qu'aux environs de la place Wilson et à Fontaine d'Ouche. Elles représentent 10,4% des Dijonnais, une part qui dépasse les 13% dans trois espaces de la ville : au sud-ouest, dans un secteur partant des Marcs-d'Or et s'étendant de part et d'autre de l'avenue Eiffel jusqu'aux Valendons, au nord/nord-ouest dans le secteur des quartiers Victor Hugo, Montchapet, Jouvence situés en limite de Fontaine-lès-Dijon et de Talant, ainsi qu'aux Grésilles, à l'est.

■ Christine Lecrenais



**Méthodologie, sources :** l'observation fine de la commune repose sur deux sources principales : la Base Permanente des Équipements (BPE 2005) et les données des recensements de la population 2006 et 1999. Les données sont localisées par les coordonnées géographiques de l'adresse et reportées sur une grille de carreaux de 50 m à 200 m de côté. Cela permet de s'affranchir des découpages administratifs ou d'études habituels. La détermination des pôles de quartier fait intervenir la concentration des équipements sélectionnés (nombre et distances à vol d'oiseau). Les techniques d'analyse spatiale et de lissage permettent une représentation cartographique approximative des pôles. Les tracés résultent de la transformation de la zone de carreaux contigus en un contour arrondi. Il ne faut pas chercher à déterminer la limite physique des pôles ou des zones de surreprésentation sur le territoire de la commune. Les zones « blanches » signifient que l'analyse n'est pas significative en raison de la faible densité de population.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Dans les grandes agglomérations, la mobilité quotidienne des habitants diminue, et elle augmente ailleurs, Insee Première N°1252 - juillet 2009
  - À la campagne, comme à la ville, des commerces traditionnels proches de la population, Insee Première N°1245 - juin 2009
- Ces publications sont consultables sur le site internet de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

**L'ECO-PLU de DIJON**  
La ville de Dijon s'est engagée dans l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU). Elle a souhaité s'impliquer dans une démarche environnementale, en réalisant un ECO-PLU.  
Quatre grandes orientations se dégagent, afin de poser les fondements d'une ville référence en termes d'écologie urbaine :  
- un éco-développement pour une ville évolutive qui puisse intégrer les enjeux démographiques, sociaux économiques et d'attractivité,  
- une éco-mobilité pour une ville mobile qui intègre les enjeux de déplacements,  
- un éco-habitat pour une ville mosaïque qui favorise l'émergence d'un nouveau modèle urbain pour les projets futurs, tenant compte des polarités de quartiers  
- un éco-territoire pour une ville environnementale, qui réponde aux enjeux d'une gestion économe des ressources naturelles.  
Dans ce cadre là, le Grand Dijon a commandé à l'INSEE une étude sur les pôles de quartier afin d'alimenter le diagnostic.